

## Règlement de la restauration scolaire

### Année 2025/2026

Durant l'année scolaire, un service de restauration scolaire est proposé aux élèves pour le déjeuner. La famille a le choix entre un régime externe ou demi-pensionnaire.

#### 1. Régime externe ou demi-pensionnaire

**Externe :** Un élève externe déjeune hors du lycée : tout élève externe est pris en charge par ses responsables pendant la pause déjeuner et n'est donc plus sous la responsabilité de la French School Jakarta durant la pause méridienne. Il doit sortir du site et ne se présenter que pour l'heure précise du cours suivant le temps de restauration.

A titre exceptionnel où si la famille ne peut pas reprendre l'élève (contacter la vie scolaire : viescolaire@frenchschooljakarta.com), celui-ci pourra déjeuner à la cantine mais dans ce cas son repas sera facturé au prix du repas exceptionnel. L'élève externe doit être ponctuel pour reprendre les cours après la pause du déjeuner.

**Demi-pensionnaire :** Un élève demi-pensionnaire déjeune au lycée. Il reste sous la responsabilité du lycée et ne peut donc sortir de l'établissement. Il n'est pas autorisé à amener un repas de l'extérieur ou de la maison (à part dans le cas d'un PAI validé par le service santé de l'établissement). L'inscription peut se faire pour la semaine complète ou uniquement pour certains jours de la semaine. Cette inscription est valable pour l'année scolaire entière mais elle peut être modifiée à la rentrée du mois de janvier ou à titre exceptionnel à la rentrée du dernier trimestre sur demande écrite des parents adressée à la restauration.

#### 2. Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne sur Eduka du **jeudi 28 Août 2025 au mercredi 3 Septembre 2025**. La cantine sera obligatoire uniquement :

- Le mardi 2 Septembre 2025 pour les élèves du Primaire
- Le mercredi 3 Septembre 2025 pour les élèves Secondaires

L'abonnement peut être souscrit pour la totalité de la semaine ou pour les jours spécifiquement sélectionnés. Il est valable pendant toute la durée de l'année scolaire. **À compter de l'année scolaire en cours, il est désormais possible pour les parents d'opter pour un menu végétarien pour le déjeuner de leurs enfants.**

Éventuelles modifications du forfait : contacter le service de restauration = [restauration@frenchschooljakarta.com](mailto:restauration@frenchschooljakarta.com)

#### 3. Tarifs 2025-2026 par repas

- Maternelle : 60 000 RP
- Élémentaire : 70 000 RP
- Collège et Lycée : 80 000 RP
- Exceptionnel : 90 000 RP

#### 4. Accès à la restauration scolaire

**Ce service est strictement réservé aux personnes suivantes :**

- Les élèves de l'École française de Jakarta ;
- Le personnel de l'École française de Jakarta ;
- Les invités autorisés de l'établissement.

En conséquence, les visiteurs extérieurs au comité de restauration scolaire sont tenus de se faire identifier auprès du bureau de la restauration avant d'accéder à la cantine. Une autorisation préalable du directeur de l'établissement est indispensable pour bénéficier de ce service. **À partir de l'année scolaire 2025-2026, la carte d'accès délivrée pour l'entrée dans l'établissement sera également utilisée comme moyen exclusif d'accès aux installations de la cantine.**

## 5. Sortie scolaire

En cas de sortie scolaire, le service de restauration prépare un panier-repas pour les élèves demi-pensionnaires.

## 6. Facturation et paiement des repas

La facturation est établie à chaque début de semestre pour tous les repas programmés du semestre. Le paiement s'effectue par virement bancaire, il doit se faire dès réception de la facture (sauf pour les boursiers de l'État français).

Conformément au règlement financier du FSJ, tout retard de paiement de la facture de restauration scolaire après la date limite de paiement pourra entraîner l'arrêt de l'accès au service pour l'enfant concerné.

La bourse obtenue pour la demi-pension ne peut être utilisée que pour le paiement des repas de la restauration scolaire. Elle est gérée par le service financier.

## 7. Remboursement

En cas d'absence prolongée pour maladie ou cas de force majeure justifiés de plus d'une semaine, une remise équivalente sur la prochaine facture sera faite. **Les parents doivent justifier cette absence par écrit et en remettre une copie à la Vie Scolaire (certificats exigés).**

Aucun remboursement ne peut être consenti sur des repas non pris pour convenance personnelle (départ avant la fin du trimestre, congés anticipés, déplacement au service d'immigration...).

Si un cours avant ou après le service de restauration n'est pas assuré, l'inscription à la restauration scolaire n'est pas remise en cause et l'élève bénéficie du service (il n'est pas possible d'annuler le repas ou d'en demander le remboursement).

Dans les cas de grève des personnels ou d'indisponibilité du service de restauration, une remise sur la prochaine facture est consentie.

## 8. Goûters

Pendant les récréations, les élèves peuvent apporter un fruit ou un biscuit. Il n'est cependant pas autorisé d'apporter un pique-nique (sandwich, pizza, gâteau maison ou plats cuisinés) comme cela se pratique dans d'autres établissements. Les boissons gazeuses sont interdites.

Il est recommandé aux parents de privilégier les fruits et snacks légers (non gras, peu sucrés), qui aideront l'enfant à mieux apprécier son déjeuner. Le restaurant scolaire propose des goûters à la vente, pendant les récréations, pour les élèves du secondaire uniquement.

## 9. Heures d'ouverture du restaurant scolaire

*Récréation du secondaire : 9h40 – 10h00*

### *Service du midi*

Le restaurant scolaire de la maternelle est ouvert de 11h15 à 13h50 :

- Le service pour les élèves de TPS est à partir de 11h15
- Le service pour les élèves de PS, MS, GS est à partir de 11h45 (2 services).

Le restaurant scolaire de l'élémentaire et du secondaire est ouvert de 11h45 à 13h50 :

- Le service pour les élèves de l'élémentaire est à partir de 11h45.
- Le service pour les collégiens et les lycéens est à partir de 12h55.

## 10. Encadrement

Sur le temps du déjeuner, les enfants sont encadrés par le personnel de la restauration scolaire et 1 ou 2 surveillants pour l'élémentaire et le secondaire, par les ASEM en maternelle.

## 11. Salles

Le restaurant scolaire est composé d'une salle intérieure climatisée et d'espaces extérieurs dont un pavillon ouvert en bois. Les élèves de maternelle déjeunent dans la salle à manger située dans l'enceinte de la maternelle.

## 12. Les menus

Les menus sont composés d'une entrée, d'un plat principal (occidental ou oriental, au choix) d'un dessert et de pain. Pour la maternelle, seule l'option occidentale est proposée.

Les menus sont consultables sur le site internet du French School Jakarta et sur les tableaux d'affichage.

## 13. Régimes particuliers et allergies

L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires au service de restauration n'est possible qu'avec la signature au préalable d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) réalisé avec l'infirmière du FSJ. Nous respectons les régimes alimentaires signalés (végétarien) et ne servons pas d'oléagineux (arachides, noix, noisettes...) ni de fruits de mer (coquillages, crevettes).

## 14. Règlement intérieur de la restauration scolaire

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique également à la cantine. Les élèves doivent se laver les mains avant chaque repas.

Nous insistons sur la tenue correcte à table, le repas devant être un moment de plaisir et de convivialité pour les enfants. Nous ne forçons pas les enfants à manger mais nous leur faisons découvrir de nouvelles saveurs en les encourageant à manger fruits et légumes.

Les enfants doivent débarrasser leur plateau après chaque repas et laisser leur table propre.

## 15. Commission restauration scolaire

Les sujets concernant la restauration scolaire sont abordés au cours des réunions de la Commission Hygiène et Sécurité, composée de parents, de l'équipe de direction, de la coordinatrice du service restauration, de professeurs, de membres du Comité de gestion et de l'infirmière.